

Rapport de la Commission ad hoc de l'Assemblée de Corse

*Expérimentation
« Territoires zéro chômeur
de longue durée »*



ASSEMBLEA DI
CORSICA

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

- I. I. Rappel des fondamentaux*
- I. II. Bilan intermédiaire fin 2018*

II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

- II. I. La situation en Corse*
- II. II. Résultats attendus*
- II. III. Organisation et moyens*



ASSEMBLEA DI
CORSICA

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. I. Rappel des fondamentaux

I. II. Bilan intermédiaire fin 2018



ASSEMBLEA DI
CORSICA



TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE

I. I. Rappel des fondamentaux

Cette expérimentation se fonde sur **trois constats** qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement tout à fait possible de supprimer le chômage de longue durée **à l'échelle des territoires.**

Personne n'est inemployable



Toutes celles et tous ceux qui sont durablement privés d'emploi ont des savoir-faire et des compétences qu'ils développent, à condition que le travail et l'emploi soient adaptés à chacun.

Ce n'est pas le travail qui manque



C'est l'emploi, puisque de nombreux besoins nécessaires au bien vivre de la société ne sont pas satisfaits.

Ce n'est pas l'argent qui manque



Puisque chaque année le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner que la collectivité prend à sa charge.

I. I. Rappel des fondamentaux



Les 4 objectifs de l'expérimentation

- ☐ Montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, **sans surcoût pour la collectivité**, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, **un emploi à durée indéterminée** et à **temps choisi**, en développant et finançant **des activités utiles et non concurrentes** des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions...
- ☐ Observer l'impact de l'expérimentation sur le territoire, et les **bénéfices obtenus aux plans humain, sociétal et économique**.
- ☐ Vérifier la **viabilité économique sur le long terme** des entreprises conventionnées à cette fin.
- ☐ **Évaluer l'expérimentation**, à la fois à travers le bilan que le fonds d'expérimentation territoriale dressera et celle que mènera un comité scientifique, afin de déterminer si celle-ci peut être étendue ou non et les conditions de **cette éventuelle extension**.



I. I. Rappel des fondamentaux



Comment s'organise le projet ?

Autour de 6 principes fondamentaux imaginés et élaborés autour d'un principe énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946.

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi »

- ☐ **L'exhaustivité territoriale** : Un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée du territoire volontaire, ce qui concerne l'ensemble des personnes **privées d'emploi depuis plus d'un an**, qu'elles soient inscrites ou non sur la liste de Pôle emploi et domiciliées **depuis au moins 6 mois** sur le territoire concerné.
- ☐ **L'embauche non sélective** : L'emploi est produit en **fonction des savoir-faire**, des envies et des disponibilités des demandeurs d'emploi volontaires.
- ☐ **La qualité de l'emploi** : L'objectif est double en apportant d'emblée une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi avec **le recours au CDI** et en permettant à chacun d'être acteur de l'animation de l'entreprise à but d'emploi (EBE).
- ☐ **L'emploi à temps choisi** : Les volontaires choisissent **leur temps de travail**.
- ☐ **L'emploi-formation** : Le caractère formateur de l'emploi doit être **garanti**, mobilisation des ensembles des outils de formation : le plan d'investissement de compétence (PIC), des politiques régionales, l'offre de pôle emploi et la mobilisation des organismes paritaires de compétences (OPCO)
- ☐ **La création nette d'emplois** : Les emplois proposés sur le territoire doivent être des **emplois supplémentaires et complémentaires** avec le tissu économique local.



I. I. Rappel des fondamentaux



Le cadre de l'expérimentation

- ☐ Le projet s'appuie sur **le droit à l'expérimentation des collectivités territoriales**.
- ☐ Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la **Loi n°2016-231 du 29 février 2016** visant à résorber le chômage de longue durée dont le décret d'application a été publié au Journal officiel le 28 juillet 2016.
- ☐ La durée de l'expérimentation est de **cinq ans**, donnant lieu à un bilan et une évaluation au plus tard lors de la quatrième année.
- ☐ La première expérimentation a débuté en 2017 habilitant 10 territoires dont des territoires urbains, périurbains et ruraux



Les dix Territoires de la première phase

Territoire de la Métropole européenne de Lille

Nord

Territoire du Pays de
Colombey et du Sud Toulais

Meurthe-et-Moselle

Territoire de Colombelles

Calvados

Territoire de Paris 13^e

Paris

Territoire de Loire,
Nièvre et Bertranges

Nièvre

Territoire de Pipriac
et Saint-Ganton

Ille-et-Vilaine

Territoire de
Villeurbanne-Saint-Jean

Rhône

Territoire de Mauléon

Deux-Sèvres

Territoire de Thiers

Puy-de-Dôme

Territoire de Jouques

Bouches-du-Rhône

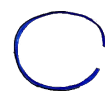
I. I. Rappel des fondamentaux



Le modèle économique et financement



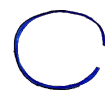
Un modèle contra cyclique et local



Une organisation spécifique sans laquelle le modèle serait voué à l'échec

Les EBE doivent produire des emplois supplémentaires qui sont :

- Non concurrents avec ceux déjà existants
- Nécessitant, complémentarité et coopération avec le tissu économique local
- Ne sont pas des emplois publics



Deux sources de financement principales

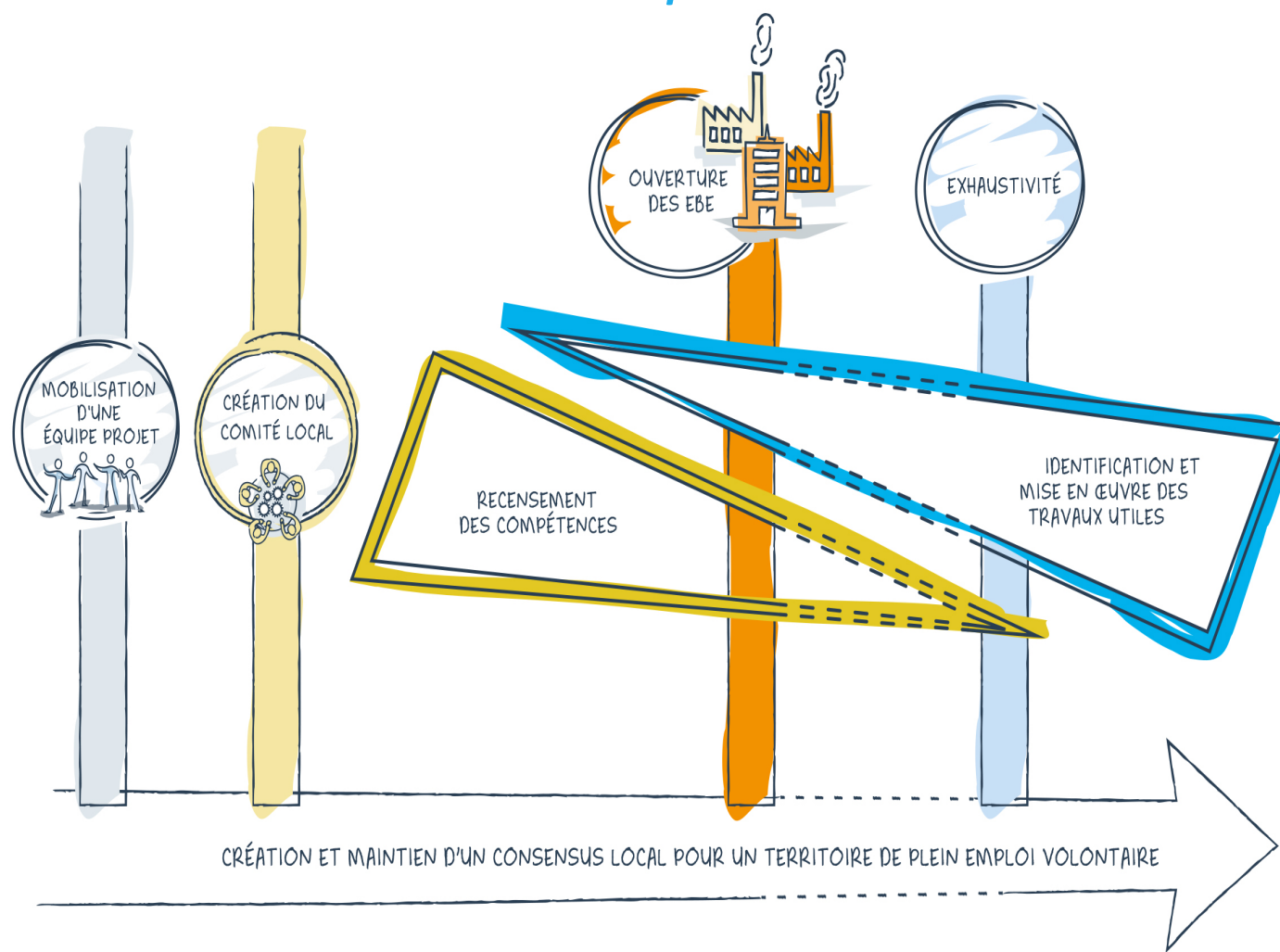
- Pendant 5 ans, contribution au développement de l'emploi local (réaffectation des coûts et des manques à gagner dû à la privation durable de l'emploi (RSA, CMU...)
 - ↳ Contribution qui provient des fonds d'Etat, des collectivités territoriales volontaires, des organismes publics et privés volontaires (environ 80% des salaires).
- Le chiffre d'affaire réalisé par les EBE créées sur les territoires.



I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. I. Rappel des fondamentaux

Processus de mise en place avant l'habilitation



Elles se déroulent de façon concomitante tout au long des 5 années d'expérimentation.

Les trois premières phases sont réalisées par **le comité local** ainsi qu'une **équipe projet**

- **Phase 0** : Création du Comité de pilotage local et mobilisation exhaustive des acteurs, c'est la **fabrique du consensus**.
- **Phase 1** : **Identification et rencontre** des personnes privées durablement d'emploi du territoire souhaitant rejoindre la démarche
- **Phase 2** : Identification **des travaux utiles et adaptés au territoire**

L'équipe projet et le comité local doivent également préparer l'organisation des futurs EBE (opérationnalité, capital, fonds d'amorçage)

L'objectif est la rédaction du dossier de candidature.

La dernière phase résulte de l'habilitation de la collectivité territoriale par l'Etat et elle se traduit par la création de l'EBE.

- **Phase 3** : Création et identification d'une ou plusieurs EBE

Le financement de ces phases est assuré par les collectivités territoriales concernées et par des partenariats publics et privés

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. I. Rappel des fondamentaux

I. II. Bilan intermédiaire fin 2018

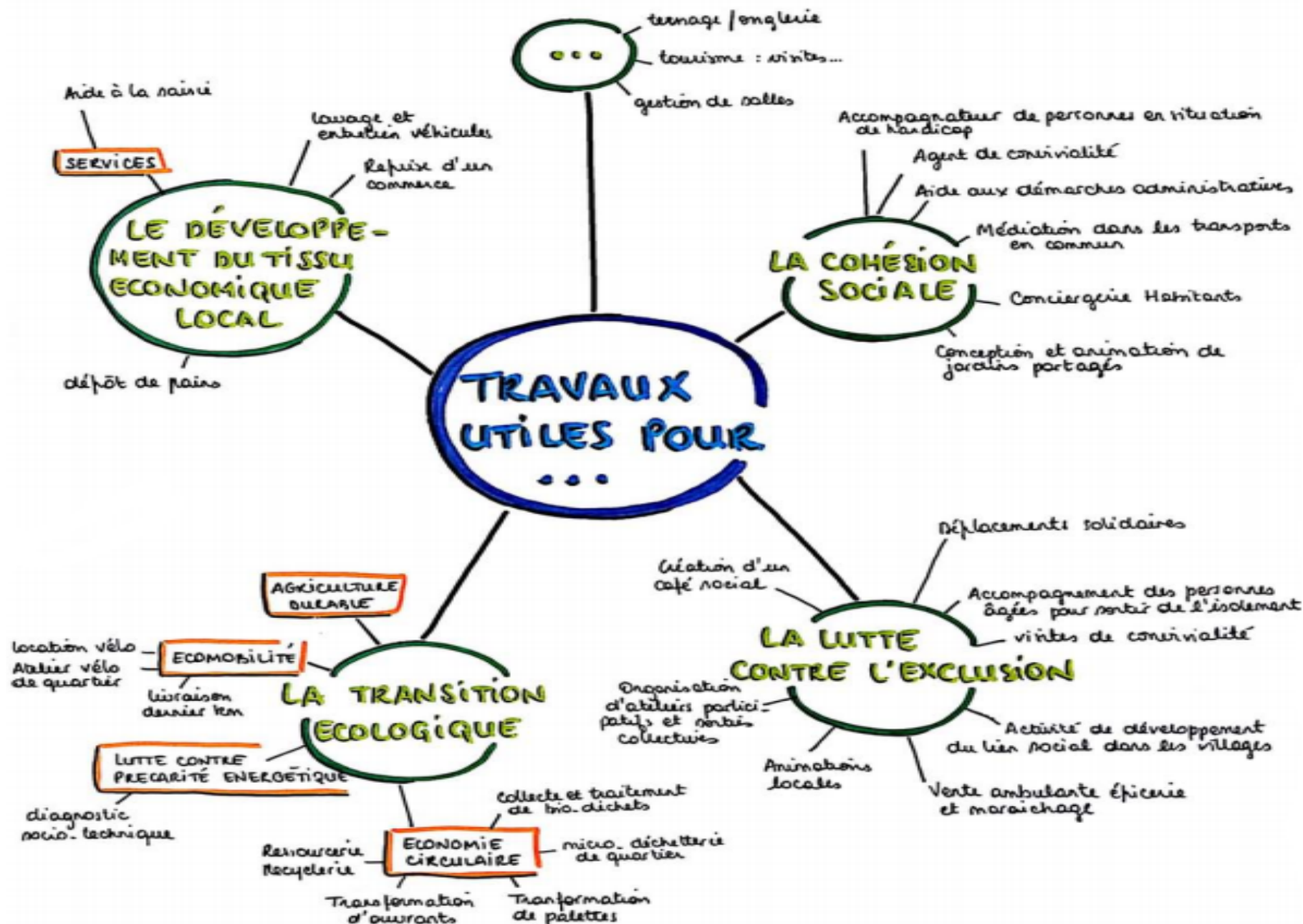


ASSEMBLEA DI
CORSICA



TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE

Exemple de mise en œuvre de travaux utiles sur le territoire



I. II. Bilan Intermédiaire fin 2018



☐ 18 mois d'expérimentation



- Constat sur les 10 territoires :*
- 936 CDI
 - Création de 12 EBE
 - 2 territoires ont atteint l'exhaustivité de l'emploi

☐ Des démarches d'évaluation sont menées sur les terrains expérimentaux par le comité scientifique et la DARES (Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et de leurs Statistiques) pour mesurer :

- L'impact sur la cohésion sociale
- L'impact sur la fiscalité locale (les budgets des collectivités)
- L'impact sur les politiques de la santé

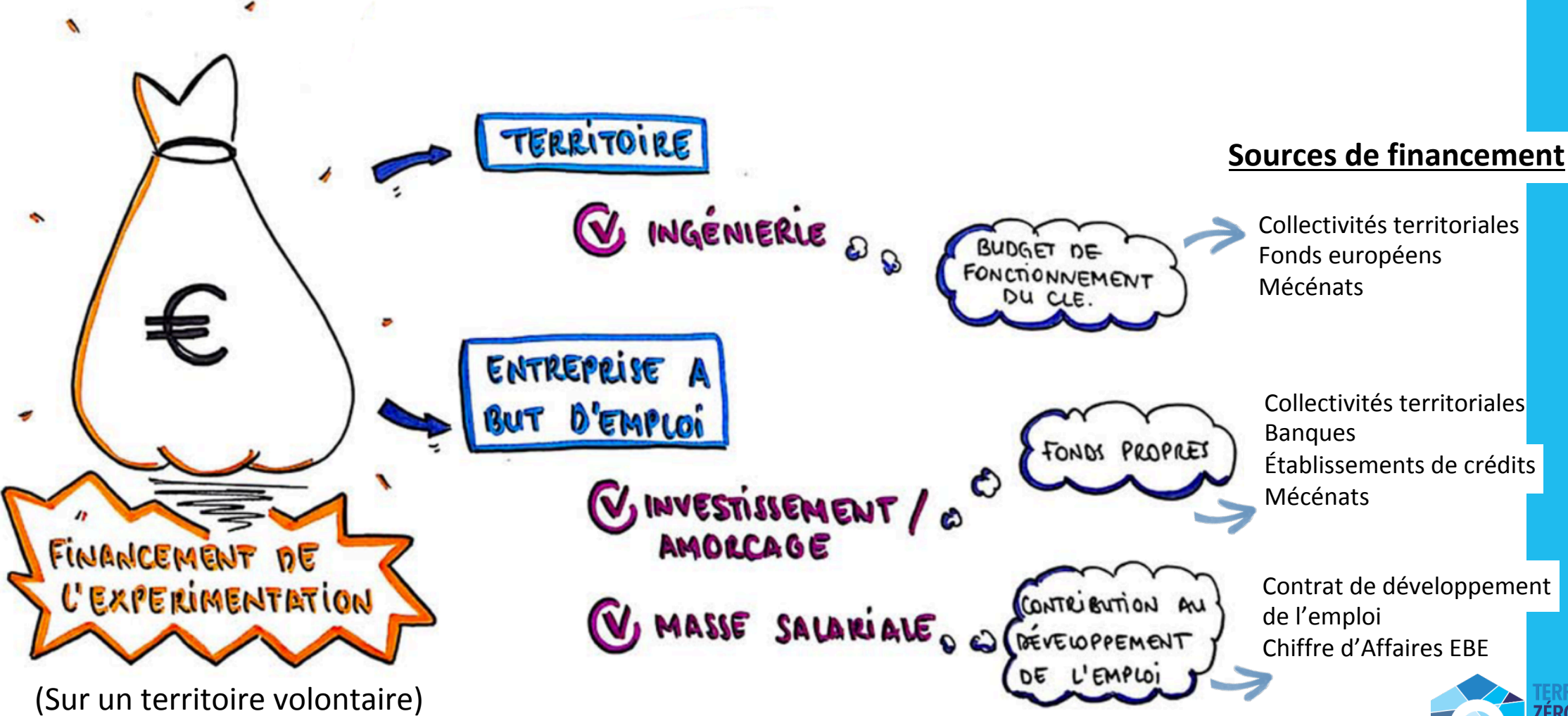


I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. II. Bilan Intermédiaire fin 2018

Quelques chiffres sur 12 mois d'activité (données 2017)

1 . Coût de la mise en œuvre de l'emploi supplémentaire pour 1 ETP



I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. II. Bilan Intermédiaire fin 2018

Quelques chiffres sur 12 mois d'activité (données 2017)

1 . Coût de la mise en œuvre de l'emploi supplémentaire pour 1 ETP

○ Pour les EBE

Besoin de financement EBE :

- ↳ Correspond : Coût d'un emploi conventionné
 - + Besoin de capital pour la création d'entreprise
 - + Coût de l'équipe de direction non issues des PPDE
 - La réaffectation CDE
 - Chiffre d'affaire moyen ETP

= Reste à charge

↳ Financé par des fonds DGEFP et par des subventions exceptionnelles des collectivités locales

○ Pour le CLE et l'équipe projet



+ 26K €

- 18K €

- 3K €

+ 5K €

+ 52K €

COÛT TOTAL : + 78K €



TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE

I. II. Bilan Intermédiaire fin 2018

2 . Économies réalisées sur le Territoire

○ Activation des dépenses passives

- Recettes individualisables (recettes directes liées à l’obtention d’un emploi) = 12K € par ETP + (15 % du taux de réduction) = **+ de 10K €**

↳ (Gains pour les finances publiques et les institutions de protection sociale)

- Economies individualisables = + de 6K€ (15 % du taux de réduction) = **+ de 5K €**

↳ (Économies réalisées sur les budgets sociaux de la collectivité)

○ Coûts évités par la suppression de la privation d’emploi = **+ de 3K €** par ETP

(Étude menée avec la DARES, l’IGF et l’IGAS)

Conclusion

Pour l’embauche d’un ETP conventionné EBE :

- Réaffectation des fonds à la contribution au développement de l’emploi = **18K €**
- Économies réalisées sur le Territoire = **18K €**



10K €

+

5K €

+

3K €

=

18K €



TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE

I. II. Bilan Intermédiaire fin 2018



3 . Impact du projet sur l'économie locale

(Moyenne annuelle pour un ETP)

- Surcroit de consommation des salariés = + **4K €**
- Achats des EBE = +**6K €**
- Chiffre d'Affaire des EBE = +**3K €**

TOTAL : 13K €

 *(Impact positif sur l'économie locale)*

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

Attente d'une autorisation pour étendre l'expérimentation à 100 nouveaux territoires



II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

II. I. La situation en Corse

II. II. Résultats attendus

II. III. Organisation et moyens



II. I. La situation en Corse



« *Droit à l'emploi pour lutter contre la précarité* »

- La volonté de porter une candidature unique Corse comme territoire de programmation
> Motion n° 2018/ES/040 en Juin 2018

« **CONSIDERANT** que la démarche concerne l'intégralité du territoire insulaire. »

- Projet inscrit dans le Plan de Précarité Régional axe 1
> Motion n° 2018/02/063 en Septembre 2018

« **CONSIDERANT** que la démarche « TZCLD est un moyen efficace de lutter contre la précarité. »

Ces deux motions ont été votées à l'unanimité

Droit à l'emploi pour **tous les demandeurs d'emploi de longue durée** en Corse

La démarche Corse en faveur de l'expérimentation TZCLD est soutenue **par 3 députés Corses**

Adhésion au comité de soutien parlementaire qui compte 154 parlementaires.



II. I. La situation en Corse



Demande d'emploi de longue durée (DELD) en Corse, fin 2018

- ☐ **Un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale**
En Corse **19,8%** VS **14 %** moyenne nationale (*Chiffres INSEE 2018*)
- ☐ **Le nombre de demandeurs d'emplois** inscrits en catégorie A,B,C depuis 1 an ou plus **a augmenté** de 1,3% en 12 mois.
- ☐ **7 230 DELD** (source PE/DIRECCTE fin 2018)

Remarques :

Il faut inclure également :

- Environ 30 % de personnes non inscrites sur les listes PE
- Les personnes percevant le RSA .

↳ 6 306 personnes (source CNAF-MSA 2017)



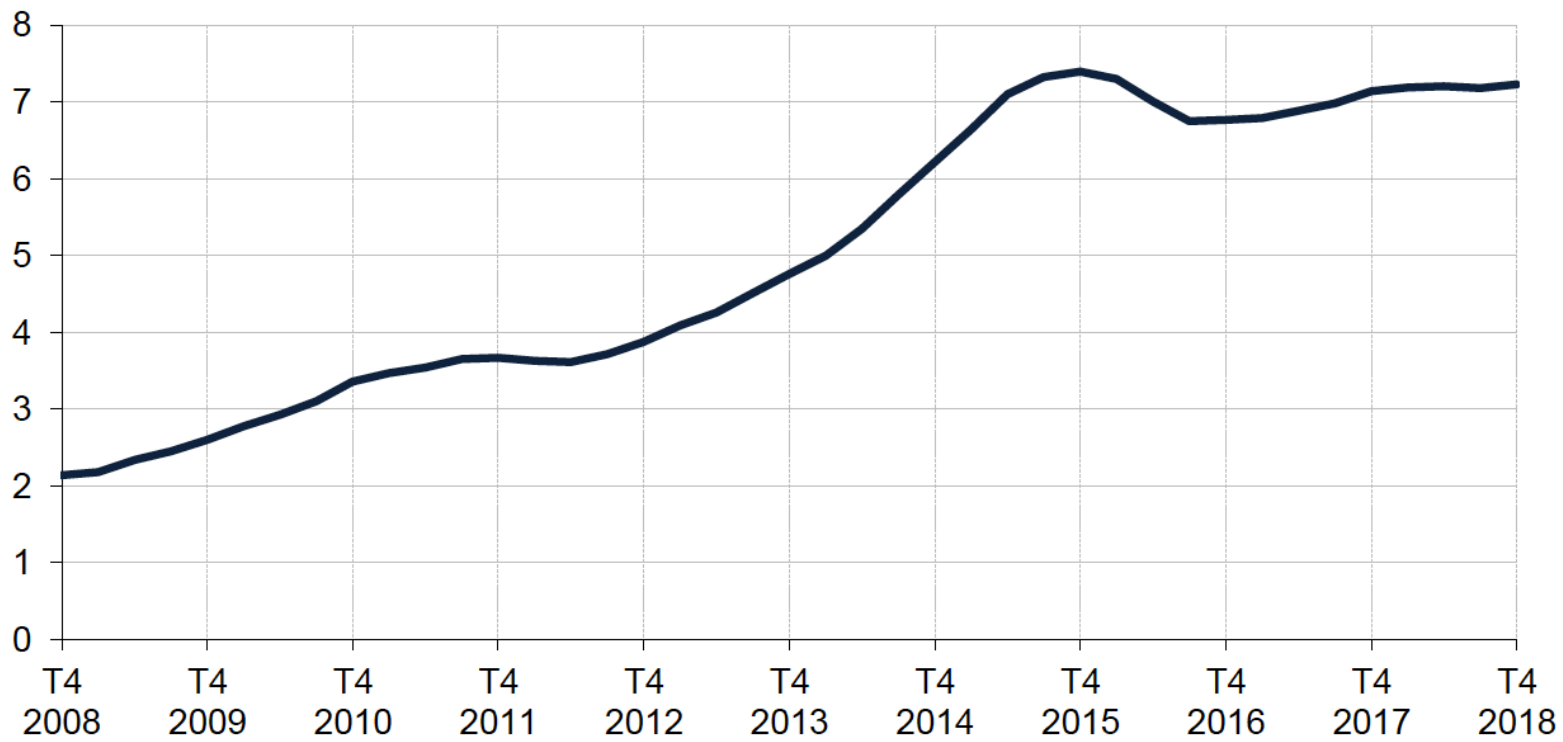
II. I. La situation en Corse



DELD en Corse, chiffres du 4^{ème} trimestre 2018

Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus en catégories A, B, C

En milliers, données CVS-CJO



Champ : Corse.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.



TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE

II. I. La situation en Corse



DELD en Corse, chiffres du 4^{ème} trimestre 2018

Ancienneté en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en % et point) sur	
	4e trim. 2017	3e trim. 2018	4e trim. 2018	un trimestre *	un an **
Corse					
Inscrits depuis moins de 1 an	15 760	14 770	15 250	+3,2	-3,2
Inscrits depuis 1 an ou plus	7 140	7 180	7 230	+0,7	+1,3
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C	22 900	21 950	22 470	+2,4	-1,9
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus	31,2%	32,7%	32,2%	-0,5 pt	+1,0 pt
France métropolitaine					
Demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus (en milliers)	2 521,2	2 638,8	2 648,2	+0,4	+5,0
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus	44,9%	46,7%	47,2%	+0,5 pt	+2,3 pt

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.



II. I. La situation en Corse



Étude géographique

Part des demandeurs d'emploi de longue durée (DE inscrits depuis un an ou plus) à fin novembre 2017

Source : DIRECCTE / Pôle emploi

Soit un total de 7250 DELD à la fin novembre 2017 (versus 7230 à la fin de l'année 2018)

Part des DELD dans la DEFM cat. ABC

- Inférieure à 20%
- Entre 20% et 30%
- Supérieure à 30%

Calvi - île Rousse : 392
Évol. mens. : 1,0 %
Évol. an. : 8,9 %

Ajaccio : 2502
Évol. mens. : 1,4 %
Évol. an. : 8,2 %

Sartène - Propriano : 195
Évol. mens. : -1,9 %
Évol. an. : -6,6 %

Bastia : 2951
Évol. mens. : 2,7 %
Évol. an. : 3,5 %

Corte : 230
Évol. mens. : 0,5 %
Évol. an. : 9,6 %

Ghisonaccia - Aléria : 437
Évol. mens. : 1,5 %
Évol. an. : 9,5 %

Porto-Vecchio : 543
Évol. mens. : 3,6 %
Évol. an. : 13,4 %

Lecture de la légende de la carte :
Nombre des DELD dans la catégorie ABC
Évolution mensuelle du nombre des DELD
Évolution annuelle du nombre des DELD

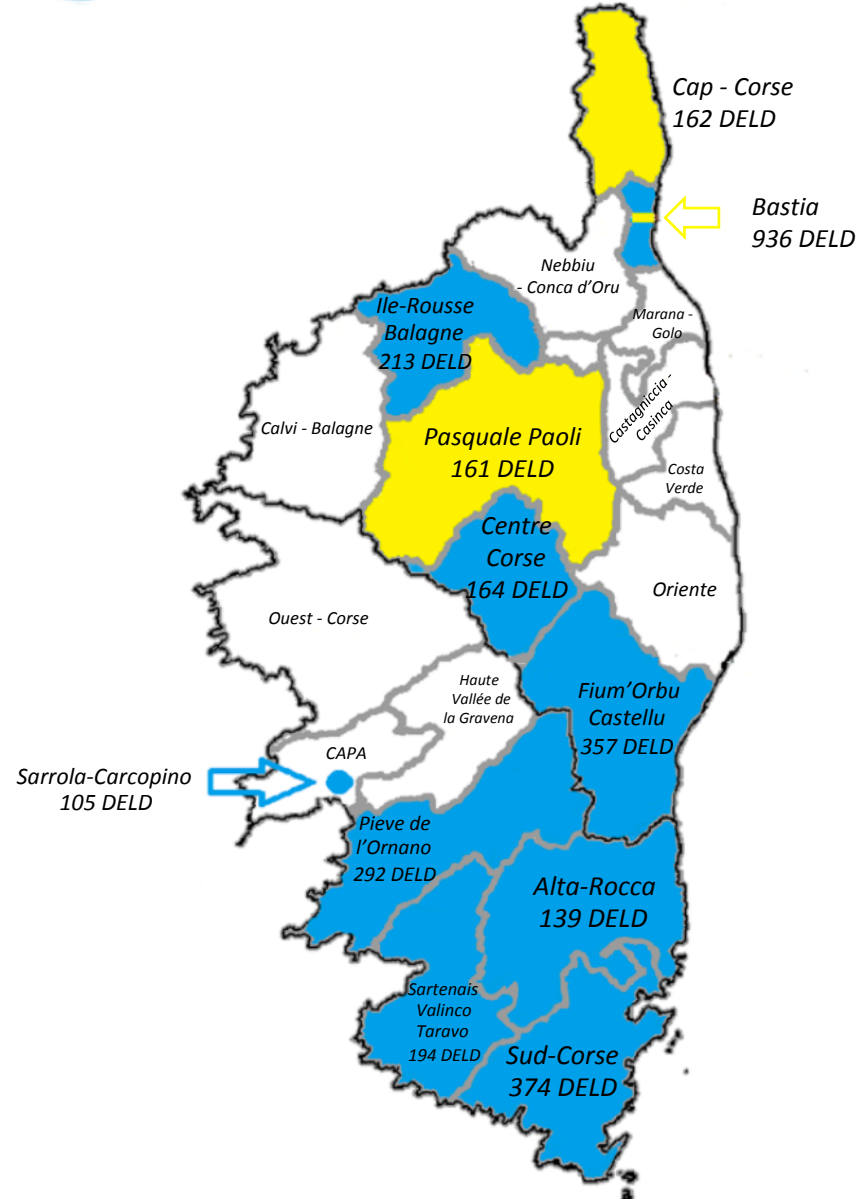


TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE

II. I. La situation en Corse



● Présentation de la démarche aux collectivités



Les territoires candidats à l'expérimentation
(Concerne 1259 DELD)

Les territoires intéressés et/ou ayant manifestés leur intention de participer au projet.
(Concerne 1838 DELD)

Des réunions sont programmées en Avril 2019

L'expérimentation TZCLD pourrait concerner à ce jour plus de 3000 demandeurs d'emplois de longue durée.



II. I. La situation en Corse



Territoires volontaires début 2019

○ Communauté de communes Pasquale Paoli :

42 Communes/ 6 278 habitants/ 161 DELD dont 43 rencontrés/ 20 volontaires

- Juillet 2018 : Déclaration de candidature
- Octobre 2018 : Création COPIL
- Porteur de projet : Président EPCI
- Équipe projet : une secrétaire + 2 partenaires CAPI, GIPACOR. (0,3 ETP)



En cours

- Fabrique du Consensus
- Identification des DELD
- Identification des besoins

○ Communauté de communes du Cap Corse :

18 communes/6 800 habitants/ 162 DEL/

- Juillet 2018 : Déclaration de candidature
- Juillet 2018 : Création du COPIL
- Porteur de projet : Président EPCI, un élu référent
- Équipe projet : deux partenaires CAPI et Pôle emploi (0,2 ETP)



En cours

- Fabrique du Consensus
- Identification des DELD
- Identification des besoins

○ Ville de Bastia :

44 070 habitants/ 936 DELD

- Déclaration de candidature : 18 décembre 2018
- Groupe de travail : Ville de Bastia, CCAS, Pole Emploi, MLE, Associations, CCIT Haute Corse
- Porteur de projet : Maire + un élu référent
- Équipe projet : Un chef de projet (1 ETP)



En cours

- Fabrique du Consensus
- Identification des DELD
- Identification des besoins



II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

II. I. La situation en Corse

II. II. Résultats attendus

II. III. Organisation et moyens



II. II. Les résultats attendus pour la Corse



« Réamorçage du cercle vertueux de l'emploi »

Pour les demandeurs d'emploi de longue durée :

La mise en œuvre de ce projet va permettre une amélioration de leurs conditions de vie et de leur bien-être. Le fait d'avoir un emploi durable induit des revenus plus importants mais aussi procure un sentiment d'utilité, confiance en soi, statut social, lien social...

Pour la Corse :

Lutter contre les inégalités et la précarité en ouvrant une voie économique différente, complémentaire au « mieux-être » social grâce :

- ☐ Au développement de services utiles pour les habitants, les institutions et les entreprises du territoire, en complément de l'activité économique.
- ☐ Baisse très sensible des recours aux aides sociales et aux associations caritatives sur le territoire.
- ☐ Au poids plus important d'activités non dé localisables dans l'économie du territoire.
- ☐ Aux emplois porteurs d'un « mieux-être » collectif, d'une économie « douce », du « prendre soin » de la société, de l'écosystème, de la personne et de la relation d'autrui.
- ☐ A une amélioration de la qualité environnementale du fait qu'une partie des travaux se situent dans le domaine de la transition écologique



II. II. Les résultats attendus pour la Corse



A l'échelle de l'économie locale :

Les résultats se situent principalement à deux niveaux :

☐ Sur l'emploi

Il existe une multitude de besoins non satisfaits et de travaux utiles sur les communes et intercommunalités qui ne sont pas ou plus réalisés parce qu'ils sont partiellement solvables et donc insuffisamment lucratifs pour le marché classique.

☐ Sur le dynamisme économique

- Le développement de l'emploi sur le territoire augmente le pouvoir d'achat global, avec des répercussions positives sur l'économie locale, les personnes consomment de nouveau ce qui aura un impact sur les commerces locaux.

- Les entreprises conventionnées explorent de nouveaux champs d'activités qui peuvent, s'ils deviennent solvables, prendre leur autonomie et constituer une activité nouvelle pour le territoire.



II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

II. I. La situation en Corse

II. II. Résultats attendus

II. III. Organisation et moyens



II. III. Organisation et moyens



« Une diversité de situations locales, mais une même impulsion »

- L'organisation doit :

- ☐ Permettre de respecter la méthodologie préconisée pour l'expérimentation
 - Proximité, exhaustivité
 - Fabrique du Consensus en associant à la démarche le monde économique, l'ESS (Associations, IAE...), la population
- ☐ Être en adéquation avec la taille du territoire
- ☐ Être mise en place pendant toute l'expérimentation en cas d'habilitation.
- ☐ Permettre la transversalité des politiques économiques et sociales tant au niveau supra qu'au niveau infra

- La Collectivité doit mettre en place une organisation innovante compte tenu de la volonté de présenter une candidature de programmation regroupant plusieurs candidatures de mise en œuvre.

- La région Corse a été la première à penser l'expérimentation au niveau d'un territoire de programmation, depuis d'autres ont suivis (Martinique, Hauts-de-France, Région Rhône Alpes Auvergne, Pays du Nivernais etc.)



II. III. Organisation et moyens



L'organisation à déployer doit être comprise sur 2 niveaux de mobilisation pour la conception de la candidature

Le territoire de programmation -> La Collectivité de Corse

Ce principe permet aux territoires infra qui le désirent, de déclarer leur candidature dans le projet « Candidature Collectivité de Corse »

Le territoire de programmation devra dans le futur cahier des charges, indiquer ***les modalités d'appui accordées aux territoires volontaires*** :

- Recours aux services de la Collectivité , ingénierie, financements envisagés
- Lieu d'échange d'expérience entre les comités locaux , coordination des relations avec les partenaires publics et privés du projet
- Appui opérationnel des territoires
- Harmonisation des processus, coordination du projet
- Rationalisation et mutualisation des coûts
- Assurance de la qualité des candidatures
- Information, animation et rencontre des territoires

Ces modalités d'appui seront individualisées en fonction des besoins et des capacités propres à chaque territoire infra.

La mise en œuvre de la candidature de la Collectivité de Corse devra être réalisée par une équipe projet de 3 ETP.

Les territoires infra de mise en œuvre

Responsables de l'élaboration de leur dossier de candidature en respectant les 4 phases : Fabrique du consensus, identification des DE, identification des travaux utiles et de leur EBE après habilitation.

Le déroulement des quatre phases obligatoires TZCLD sera confié ***au comité local de l'emploi (ou au comité de pilotage local) et à son chef de projet (1,5 ETP).***



II. III. Organisation et moyens



 **L'organisation à déployer doit être comprise sur 2 niveaux de mobilisation pour la conception de la candidature**

- ☐ L'organisation à mettre en place pour l'évaluation de la candidature devra être confiée à la commission *ad hoc* de l'Assemblée de Corse, élargie aux représentants des comités de pilotage de chaque territoire insulaire volontaire.

La Commission ad hoc deviendrait le **Comité de pilotage** de TZCLD pour la Corse.

- ☐ Enfin lorsque la candidature de la Corse sera effective, déposée, et retenue, dans le cadre de la 2^e étape de l'expérimentation, l'architecture de TZCLD en Corse sera :
 - D'une part le Comité de suivi au niveau de l'Assemblée de Corse
 - D'autre part l'équipe animatrice de « grappe » au niveau de la Collectivité de Corse.



Conclusions

« TZCLD » est une démarche qui requiert un pilotage transversal et non pas une vision en silo. Elle englobe en effet plusieurs domaines : la formation, le développement économique, la politique de l'emploi, le développement territorial, l'optimisation des aides sociales et la fiscalité. Elle n'est pas un dispositif tout prêt qui vient du « haut » pour être diffusé vers le « bas », mais une démarche qui part des individus et des territoires.

De par son fonctionnement transversal « TZCLD » pourrait être l'exemple à suivre pour une politique sociale de la Collectivité de Corse innovante.



ASSEMBLEA DI
CORSICA